

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVINZIONI DI FINANZIAMENTU DI U CENTRU DI
L'ALLOGHJU D'URGENZA D'AIACCIU GISTITU
DA A CROCI ROSSA PA U 2020**

**CONVENTION DE FINANCEMENT DU CENTRE
D'HEBERGEMENT D'URGENCE D'AIACCIU GERE
PAR LA CROIX ROUGE POUR L'EXERCICE 2020**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'hébergement d'urgence constitue à ce titre un enjeu important pour apporter des solutions rapides et adaptées aux plus exclus et aussi pour amorcer un travail d'accompagnement social.

Sur la commune d'Aiacciu, le Centre d'Hébergement d'Urgence, créé en 2013, est géré par la Croix Rouge.

Ce centre à bas seuil d'exigence est doté d'une capacité d'accueil de 30 places. Il a vocation à accueillir en extrême urgence et mettre à l'abri les personnes sans domicile fixe ou en détresse.

Ce dispositif ne constitue pas une solution durable d'hébergement mais doit permettre de répondre aux situations d'urgence et de proposer un accompagnement social pour une orientation vers une structure adaptée.

Après analyse du rapport d'activité et du bilan 2019, on constate une stabilisation de l'activité du CHU, la capacité d'accueil étant mobilisée à son seuil maximal et le turnover moins important du fait de la qualité et de la continuité du service apporté. De plus, le réseau partenarial développé favorise l'accompagnement des personnes accueillies sur le plan social.

Le coût de fonctionnement supporté par la structure est estimé à 452 667 euros. L'Etat et la commune d'Aiacciu interviennent respectivement à hauteur de 272 586 euros et 60 000 euros.

Ainsi, en complément de ces financements, et afin de soutenir l'hébergement d'urgence, il convient de reconduire la participation de la Collectivité de Corse au titre de l'exercice 2020 pour un montant de 60 000 euros, soit environ 13 % du coût global de l'action.

Les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité de Corse, programme 5121 - chapitre 934 - fonction 428 - compte 65748.

En conséquence, il vous est proposé :

- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du Centre d'Hébergement d'Urgence géré la Croix Rouge à 60 000 euros au titre de

l'année 2020.

- d'approuver la convention relative au financement du Centre d'Hébergement d'Urgence à conclure avec la Croix Rouge au titre de l'année 2020, telle que figurant en annexe.
- de m'autoriser à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.